



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET
SYNTHETIQUE DES COMPTES
ADMINISTRATIFS 2023
COMMUNE DE LAFEUILLADE-EN-VEZIE**

Population avec double compte :	605 habitants
Catégorie démographique :	de 500 à 1 999 habitants
Régime fiscal :	TPU

L'article 107 de la Loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2023.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2023 génère un excédent brut de 279 988,50 € et après l'affectation du résultat (financement de la section d'investissement), l'excédent net s'élève à 242 712,50 €.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 415 120,76 €.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 6,67 % par rapport à celles de 2022.

Les dépenses budgétaires sont soit réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement), soit d'ordre (charges exceptionnelles et dotations sans décaissement).

Elles sont regroupées en 5 catégories principales :

011 charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, assurances ...)

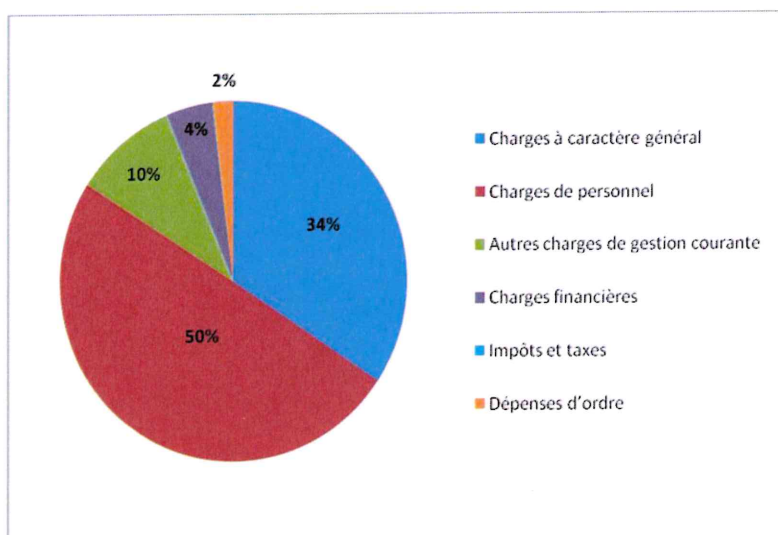
012 charges de personnel (salaires et charges sociales)

65 charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...)

66 charges financières (intérêt des emprunts...)

et les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées).

Chapitre	CA 2023
60 Charges à caractère général	142 652,69
64 Charges de personnel	206 446,29
65 Autres charges de gestion courante	39 972,87
66 Charges financières	17 919,95
73 Impôts et taxes	340,00
042 Dotation aux amortissements	7 788,96
TOTAL	415 120,76



Recettes

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 695 109,26 €.

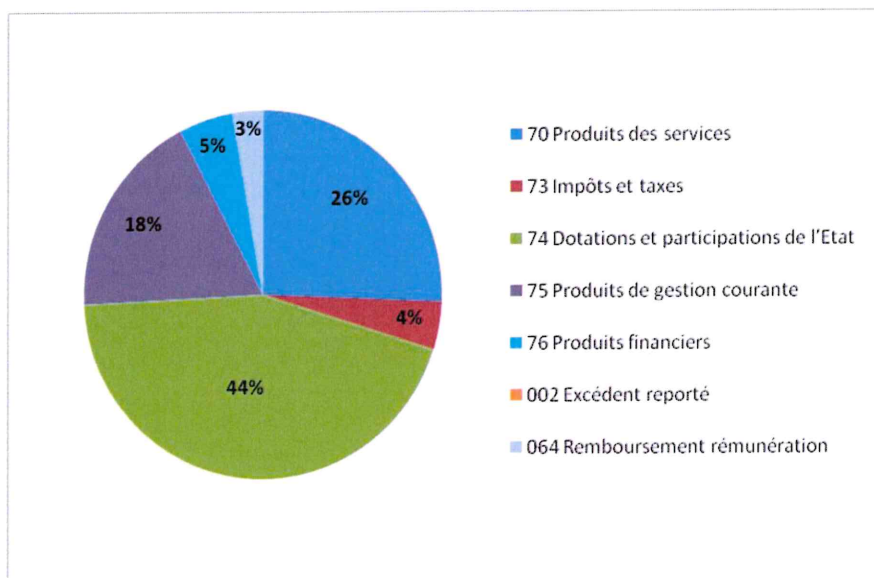
Les recettes de fonctionnement ont augmentées de 6,60 % par rapport à celles de 2022.

Les recettes budgétaires sont soit réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement), soit d'ordre budgétaires (produits exceptionnels sans encaissement).

Elles sont regroupées en 9 catégories principales :

- 70 Produits divers (redevances périscolaires, redevances d'occupation du domaine public...)
- 73 Produits issus de la fiscalité locale (taxe foncière, taxe sur les pylônes)
- 74 Dotations et participations de l'Etat
- 75 Produits de gestion courante (revenus des immeubles et divers)
- 76 Produits financiers
- 77 Produits exceptionnels (produit des cessions...)
- 013 Atténuation des charges (remboursement rémunération du personnel)
- 002 Excédent reporté

Chapitre	CA 2023
002 Excédent reporté	178 430,03
70 Produits des services	29 206,95
73 Impôts et taxes	308 241,00
74 Dotations et participations de l'Etat	126 251,30
75 Produits de gestion courante	33 872,76
76 Produits financiers	15,75
64 Remboursements rémunérations	19 091,47
TOTAL	695 109,26



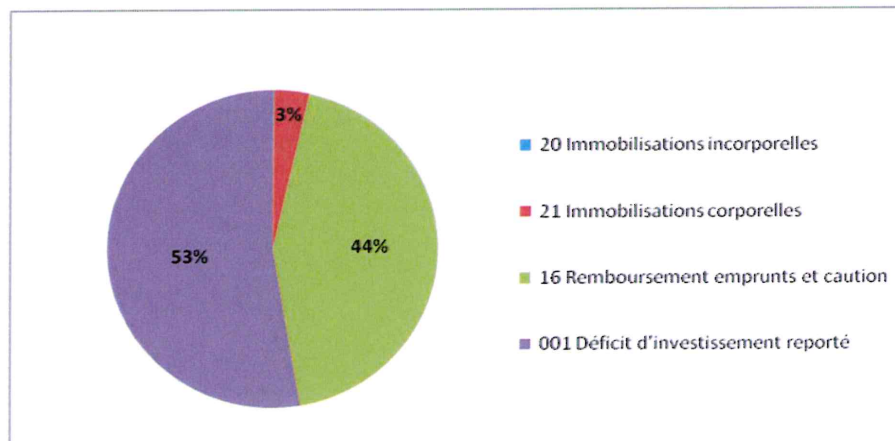
SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2023 génère un déficit d'investissement de 35 554,00 €.

Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 189 371,53 €.

Chapitre	CA 2023
20 Immobilisations incorporelles	144,61
21 Immobilisations corporelles	6 500,28
16 Remboursement emprunts et caution	82 948,54
001 Déficit d'investissement reporté	99 778,10
TOTAL	189 371,53



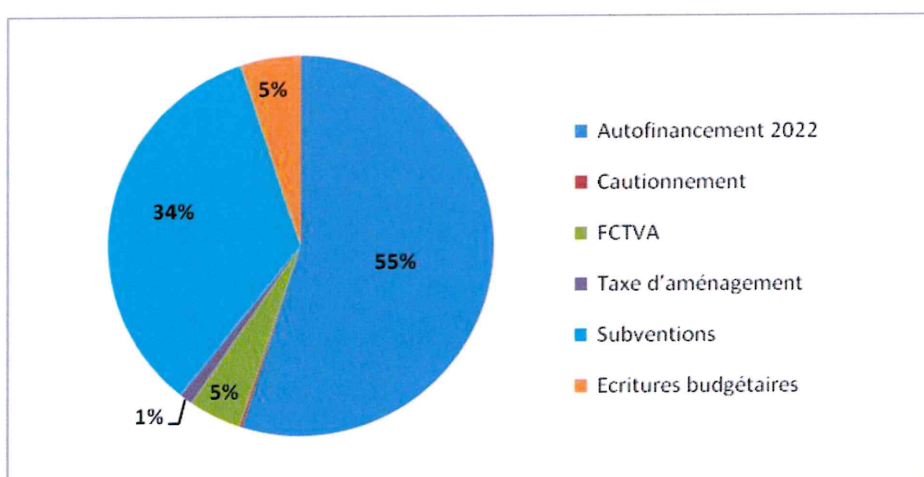
Les principaux investissements 2023 ont été les suivants :

- Acquisitions : radar pédagogique, mobilier scolaire, groupe électrogène.

Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées à 153 817,53 €.

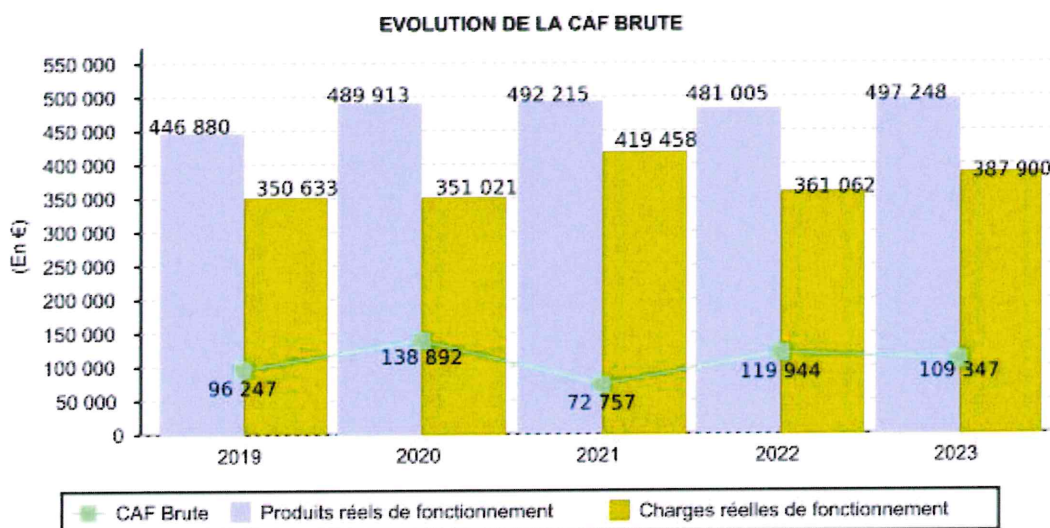
Chapitre	CA 2023
Autofinancement 2022	84 487,10
Cautionnement	328,38
FCTVA	6 922,04
Taxe d'aménagement	1 692,65
Subventions	52598,40
Ecritures budgétaires	7 788,96
TOTAL	153 817,53



Capacité d'Autofinancement (CAF)

CAF brute :

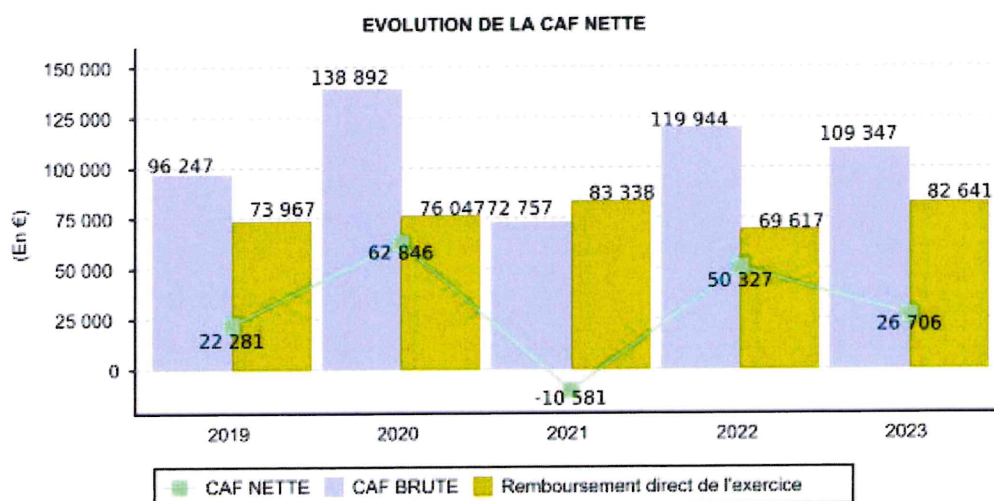
La Capacité d'Autofinancement représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisations) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



CAF nette :

La Capacité d'Autofinancement nette représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



Endettement

L'encours de la dette au 31/12/2023 s'élève à 625 209,92 €.

Taux d'imposition

	2021	2022	2023
Taxe d'Habitation Résidences Secondaires	-	-	10,70
Taxe Foncière Bâtie	44,82	44,82	44,82
Taxe Foncière Non Bâties	94,70	94,70	94,70

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2023 génère un excédent brut de fonctionnement de 69 910,43 € affecté en totalité à la section d'investissement.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 104 943,39 €. Elles ont diminué de 8,8 % par rapport à celles de 2022.

Comme pour le budget principal, les dépenses sont soit réelles, soit d'ordre et sont regroupées en sept catégories :

Chapitre	CA 2023
011 Charges à caractère général	37 304,76
012 Charges de personnel	8 227,11
66 Charges financières	6 351,98
Dépenses d'ordre	53 059,54
TOTAL	104 943,39

Recettes

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 174 853,82 €. Elles ont diminué de 5,5 % par rapport à celles de 2022. Elles sont soit réelles, soit d'ordre budgétaires et sont regroupées en 6 catégories principales :

Chapitre	CA 2023
002 Excédent reporté	28 548,59
70 Produits des services	110 837,07
75 Produits de gestion courante	490,16
77 Ecritures budgétaires	34 978,00
TOTAL	174 853,82

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2023 génère un déficit d'investissement de 20 864,51 €.

Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 124 284,80 €.

Chapitre	CA 2023
001 Déficit d'investissement reporté	23 166,65
20 Immobilisations corporelles	20 854,21
16 Remboursement emprunts et caution	45 555,94
Dépenses d'ordre	34 978,00
TOTAL	124 284,80

Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées à 103 420,09 €.

Chapitre	CA 2023
Autofinancement 2023	31 257,65
FCTVA	19 102,90
Opérations d'ordre	53 059,54
TOTAL	103 420,09

BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le budget du CCAS est principalement consacré aux colis de fin d'année, les dépenses pour l'année 2023 se sont élevées à 1 958,77 €.

Il a été décidé de clôturer ce budget au 31/12/2023. L'excédent de clôture de 447,96 € sera repris au Budget primitif 2024 de la commune.

BUDGET LOTISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 103 982,41 € (dont les écritures de stocks pour 97 616,84 €) et les recettes à 103 982,41 €, dont 27 534,17 € de vente de terrains.

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2023 génère un déficit d'investissement de 80 421,82 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 178 038,76 € comprenant 27 669,48 € de remboursement de la dette, 144 003,71 € de déficit reporté de 2022 et 97 616,84 € d'écritures de stocks.

Les recettes d'investissement sont de 97 616,84 €, correspondant aux écritures de stocks.

BUDGET REGROUPEMENT COMMERCIAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2023 génère un excédent brut de 13 198,73 € et, après l'affectation du résultat (financement de la section d'investissement), l'excédent net s'élève à 50,17 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 376,40 € (remboursement des intérêts de l'emprunt) et les recettes de fonctionnement, correspondant aux loyers, sont de 15 525,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2023 génère un déficit d'investissement de 13 148,56 €.



Le Maire, Jean-Louis FRESQUET